



CH LAVAUUR



Lavaur le 10 mars 2015

LES LIEUX DE DEBATS AU CH LAVAUUR : DES ZAD !!

Compte rendu du CTE du 5 mars 2015. Délégation CGT, 7 représentants, 1 représentant CFDT, 0 représentant pour FO

Oui ces lieux de débats, CTE, CHSCT, CAPL et Commission de Formation sont des Zones A Défendre !

L'engagement de la CGT pour la défense des intérêts des agents du CH Lavaur est total.

La Direction, elle, doit modifier son approche des instances.

Le CTE est depuis belle lurette une instance consultative, ce n'est pas une découverte pour la CGT. Cela ne nous empêche pas de donner notre avis, d'argumenter et de formuler des propositions.

Le CHSCT est une instance décisionnelle primordiale aux répercussions et aux responsabilités juridiques réelles. Le Directeur a une obligation de résultat en matière de sécurité...

Boycotter le CHSCT est une erreur syndicale.

La CGT a demandé au Directeur l'organisation d'une table ronde, en présence des autres syndicats, afin de revoir en profondeur le fonctionnement des **CAPL**. Des problèmes impactent trop à l'heure actuelle le déroulement de carrière des agents. Même chose pour la **Commission de formation**. Le Directeur est OK.

1- PLAN DE FORMATION 2015

Le DRH nous a présenté ce plan. Présentation accompagnée d'explications inaudibles.

Commentaires CGT :

La CGT a pointé un nombre important d'aberrations dans ce plan : Décalage entre le plan discuté en commission formation et celui présenté en CTE, poids disproportionné des axes institutionnels et de Pôles, au détriment des demandes individuelles refusées en nombre, chiffrage des coûts modifiés, formation en attente, documents non communiqués aux syndicats, choix douteux et inadaptes des axes institutionnels et de pôles, etc...

Ce plan est brouillon et illisible. Les explications du DRH ne sont qu'un rideau de fumée qui ne lui sert qu'à éviter les problèmes et les dysfonctionnements qu'il crée et orchestre.

La CGT a demandé une réunion dans les meilleurs délais sur le fonctionnement de la commission. Il doit être revu en urgence !!!

Vote : CGT contre (7), CFDT s'abstient.

2- PEDO PSYCHIATRIE : PROJET MEDICAL ET PROJET ADOLESCENTS DIFFICILES

Il y a une demande, forte, de l'ARS et des attentes...Le Directeur nous a donné quelques éléments : transformation du service actuel des ados en service d'hospitalisation complète (7 jours/7). L'ARS veut aller vite des arbitrages seront rendus dès le mois d'avril. En attendant des fiches de projets, détaillées vont être proposées.

Le Chef de Pôle et le médecin du service optent plutôt pour des compétences essentiellement infirmières sur ce service.

Le projet pour ados difficiles sur Graulhet réunira le Conseil Général, le BS, la maison d'enfants la Landelle et le CH Lavaur. Les temps de psychiatres et de psychologues seront fournis par le BS, ceux d'éducs par la Landelle et les infirmiers par Lavaur. Pour le Directeur c'est un projet expérimental et novateur.

Un bâtiment reste à trouver. Ouverture en juin...

Commentaires CGT :

La CGT constate une nouvelle fois un manque d'information pour le projet des ados sur Lavour.

L'équipe doit être plus informée.

Par ailleurs, nous trouvons anormal que le principe d'une équipe pluridisciplinaire, indispensable en psychiatrie, vole en éclat. **La CGT demande que ce point soit revu.**

Il faut d'autres compétences aux côtés des infirmiers : AMP, Educ. **Personne ne doit travailler seul.** C'est un impératif pour la qualité des prises en charges, pour des soins relationnels, pour la qualité des conditions de travail et la sécurité.

Concernant le projet sur Graulhet pour adolescents difficiles, la CGT a demandé que des explications complémentaires soient communiquées à tous les agents afin de leur permettre de postuler dans de bonnes conditions.

3- QUESTIONS CGT

a) Résorption de l'emploi précaire des psychologues

La CGT a insisté pour obtenir des précisions. Après de nombreuses circonvolutions le DRH précise, même si ce verbe ne lui convient pas : Organisation d'un **concours en juin pour 3 personnes** avec liste complémentaire pour 3 autres. Il semble donc décidé à régler la situation pour **6 personnes**. C'est ce qu'il nous a dit.

Un deuxième concours serait organisé début 2016. Il faut arracher aux forceps des informations au DRH !

Le Directeur a tout de même affiché sa volonté de faire bénéficier les intéressés de ce dispositif.

La CGT a demandé à ce même CTE une revalorisation salariale des psychologues en CDI avec effet rétroactif. Le DRH accepte enfin cette revalorisation au 1^{er} avril 2015, mais sans effet rétroactif !

Nous en avons profité pour demander la liste de tous les agents concernés (toutes catégories) par une éventuelle revalorisation conformément aux textes en vigueur. Le DRH affirme que cela a été déjà fait !

Autre point abordé par la CGT, le passage en catégorie Hors Classe des psychologues éligibles. Le DRH a expliqué dans un premier temps que c'était impossible au regard du ratio national appliqué sur le nombre de psychologues pouvant y prétendre : **0.72% !! Nous avons insisté pour que le DRH fasse un effort. Il laisse entrevoir une possibilité pour les prochaines CAPL. A suivre !**

b) Classement en catégorie sédentaire ou active pour les agents exerçant le métier de buanderie

La DRH va contacter la CNRACL pour savoir dans quelle catégorie sont classés les agents de la blanchisserie. L'âge de départ à la retraite est conditionné à la catégorie. Personne ne semble le savoir...

c) Modalités de calcul du temps de travail annuel effectué par la DRH

La CGT ne trouve pas le même résultat ! Le calcul de la DRH majore ce temps annuel de plus de 4 heures que ce soit pour les agents en repos variables (1542.80 h pour la CGT au lieu de 1547 h pour la DRH) et ceux en repos fixes (1570.30 au lieu de 1575)...

Le Directeur, amusé, nous demande de rencontrer la DRH. Nous viendrons avec nos buchettes et notre boulier !

4 - CONCLUSION

Nous sommes maintenant dans l'attente d'une réponse du DRH concernant nos demandes. La qualité du dialogue social ne se décrète pas.

La Direction doit désormais faire la démonstration de sa volonté à modifier certaines de ses postures en instances. Il y va de la qualité du dialogue social et de l'intérêt des agents du CH Lavour. La CGT tiendra ses engagements et respectera la confiance accordée par tous les agents du CH Lavour.

La défense de vos droits et la qualité des soins sont notre priorité. C'est pour la CGT la moindre des choses.